Le plan de déplacements urbains

23 avril 2014 - 10 : 04

Depuis le 27 janvier 2014, la politique de Brest métropole océane en matière de déplacements fait totalement partie du Plan local d'urbanisme (PLU) qui regroupe les politiques d'urbanisme, d 'habitat et de déplacements et intègre les orientations du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Pour aller plus loin :

- Les orientations générales de la politique de déplacement sont exprimées dans le Projet d 'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (pages 40 à 45)
- Le programme d'action est décrit dans les Orientations Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques déplacement (pages 31 à 70)
- Les éléments de diagnostic sont présentés dans le rapport de présentation du PLU: (pges 95 à 122 et 322 à 342)
- En complément, vous pouvez également consulter le Plan Climat Energie Territorial